

# Téléprocédures

TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ACCESSIBLES EN  
LIGNE  DEPUIS VOTRE DOMICILE **24h/24**



**34 00** (0.06€/MIN + PRIX D'UN APPEL LOCAL)

Rendez-vous sur  
[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
[www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr)  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)  
[www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

## Carte nationale d'identité

- Pré-demande en ligne avant de se rendre dans les mairies habilitées.

## Passeport

- Pré-demande en ligne avant de se rendre dans les mairies habilitées.

## Permis de conduire



- Demande de permis de conduire suite à la réussite de l'examen
- Renouvellement de permis de conduire (perte, vol, détérioration ou avis médical)
- Conversion du permis militaire
- Validation d'un brevet professionnel
- Consultation du solde des points du permis de conduire

## Certificat d'immatriculation

Demande de duplicata de carte grise d'un véhicule pour

- Perte, vol ou détérioration
- Obtention d'un document de situation administrative (non-gage)
- Changement d'adresse ou de titulaire
- Enregistrement de déclaration de cession

Vous n'avez pas d'accès à internet ?

Des points numériques sont à votre disposition du lundi au vendredi :

- à la préfecture du Gard de 8h30 à 17h
- à la sous-préfecture d'Alès de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
- à la sous-préfecture du Vigan de 9h à 11h30



Depuis le 25 octobre, les guichets des cartes grises et permis de conduire sont désormais fermés

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD